

La circulaire de rentrée 2019 remet en cause nos garanties statutaires

Le projet de circulaire de rentrée accorde une place importante à la maternelle. Son contenu confirme le danger dénoncé par la FNEC et le SNUDI-FO pour

l'avenir de l'école maternelle et des maîtres qui y sont affectés. ■

« Des formations associant PE/ATSEM »

Un paragraphe intitulé « *Travailler en synergie avec les ATSEM* » prévoit « *des formations associant ATSEM et professeurs des écoles seront recherchées dans tous les départements, en lien avec les collectivités territoriales de référence.* »

Le gouvernement a introduit dans l'article 2 du décret du 1^{er} mars fixant les missions des ATSEM la « *mise en œuvre des activités pédagogiques* ». Celles-ci ne relèveront plus exclusivement de l'Éducation nationale mais sont maintenant placées sous l'autorité des collectivités territoriales remettant en cause le caractère national de l'enseignement.

Tout est donc en train d'être mis en place pour que des personnels non enseignants hors Éducation nationale puissent suppléer ceux-ci.

Parallèlement, la circulaire prévoit de « *qualifier les enseignants* » débutant en maternelle ou nouvellement nommés. Jusqu'à présent, la qualification des PE relevait de leur formation initiale les préparant à la maternelle et à l'élémentaire. Avec l'introduction de cette nouvelle référence à une « *qualification* » spécifique, demain la qualification d'un PE en maternelle dépendra de la formation conjointe ATSEM/PE, donc des collectivités territoriales. ■

La maternelle réduite à « l'accueil et la coopération avec les parents »

De plus la circulaire tend à réduire l'école maternelle et les missions des PE à « *l'accueil et la coopération avec les parents (..)* » Le SNUDI-FO rappelle que l'école maternelle a des programmes et prépare les élèves aux apprentissages. L'accueil et la coopération avec les parents ne peuvent pas être la mission centrale de la maternelle sauf à vouloir la résumer à une simple structure d'accueil, du type jardin d'enfants. ■

La preuve est faite que les menaces sur la maternelle sont bien réelles et ne relèvent aucunement de bobards ou de fake-news, et qu'il faut nous organiser pour préserver l'école maternelle et nos postes :

- pour la 1^{ère} fois, une loi et ses décrets d'application permettent explicitement qu'une structure privée payante hors Éducation nationale assure la scolarité obligatoire et sans PE ;
- l'aménagement individuel de la scolarité des PS aboutit à dénaturer l'école et est une nouvelle charge de travail pour les directions d'école ;
- Les instructions contenues dans la circulaire de rentrée réduisent la maternelle à une structure d'accueil dans laquelle PE et ATSEM sont formés en commun et mettent en œuvre des activités pédagogiques. ■

• Le SNUDI-FO invite les PE à se regrouper et se réunir en Assemblées pour réaffirmer leur refus de voir la maternelle remplacée par des jardins d'enfants et les postes de PE Fonctionnaires d'État supprimés. ■